

Bureau du 13 octobre 2003

Décision n° B-2003-1781

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Aménagement de la rue Henri Barbusse - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme par délibération n° 2003-1290 en date du 7 juillet 2003.

La rue Henri Barbusse est une voie rectiligne et plane, située au centre de Pierre Bénite. Elle possède une chaussée de 6 mètres de largeur en très mauvais état et est dépourvue de trottoir.

La circulation à double sens s'effectue à une vitesse excessive. Elle est utilisée par de nombreux élèves fréquentant le collège Marcel Pagnol et les équipements sportifs situés rue Ampère.

L'acquisition d'une habitation ainsi que deux démolitions sont nécessaires pour l'élargissement de la rue.

Monsieur le directeur de la voirie communique un détail estimatif de 715 000 € auquel est joint un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux d'aménagement suivants :

- l'opération consiste en l'élargissement de la voie à 12 mètres sur le tronçon situé entre la rue Ampère et la rue Voltaire, comprenant une chaussée de 6 mètres, un stationnement en alternat de 2 mètres et deux trottoirs de 2 mètres ;

- le stationnement côté "est" sera planté de 8 arbres d'alignement ;

- le carrefour Barbusse-Ampère sera réaménagé avec la création d'îlots franchissables ;

- cinq passages pour piétons seront réalisés.

L'opération estimée à 715 000 € TTC comporterait 12 lots :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : démolitions,
- lot n° 3 : assainissement,
- lot n° 4 : fourniture de bordures en granit,
- lot n° 5 : maçonnerie,
- lot n° 6 : acquisitions foncières,
- lot n° 7 : métallerie,
- lot n° 8 : plantations,
- lot n° 9 : plan de récolement,
- lot n° 10 : déplacement de poteau incendie,
- lot n° 11 : signalisation horizontale,
- lot n° 12 : mission coordination sécurité prévention santé (CSPS).

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009, n° 2003-1087 et n° 2003-1290, respectivement en date des 18 mai 2001, 3 mars et 7 juillet 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve les travaux pour un montant de 715 000 €.

2° - Accepte les présents détails estimatifs et dossier de consultation des entrepreneurs.

3° - Arrête que :

a) - les lots n° 1 (voirie) et n° 2 (démolitions) seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - les lots n° 3 à 12 seront réglés sur les marchés annuels des directions de la voirie, de l'eau et des systèmes d'information et de télécommunications,

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

4° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains - opération 825 pour un montant de 715 000 € TTC selon la délibération n° 2003-1290 en date du 7 juillet 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,